


# Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2006/0139(CNS) Procédure terminée
Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie de la Communauté. Codification	
Abrogation Décision 2000/24/EC <a href="#">1999/0080(CNS)</a>	
Abrogation Décision 2000/688/EC <a href="#">2000/0122(CNS)</a>	
Abrogation Décision 2000/788/EC <a href="#">2000/0197(CNS)</a>	
Abrogation Décision 2001/778/EC <a href="#">2001/0143(CNS)</a>	
Abrogation Décision 2005/47/EC <a href="#">2003/0232(CNS)</a>	
Abrogation Décision 2006/174/EC <a href="#">2005/0195(CNS)</a>	
Sujet 6.30.04 Prêts en faveur des pays-tiers, Fonds de garantie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	ALDE <a href="#">WALLIS Diana</a>	21/06/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2881</a>	Date 23/06/2008
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Service juridique</a>	Commissaire BARROSO José Manuel	

Événements clés			
26/07/2006	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2006)0419</a>	Résumé
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/01/2007	Vote en commission		Résumé
02/03/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0040/2007</a>	
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
19/06/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0249/2007</a>	Résumé
23/06/2008	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
23/06/2008	Fin de la procédure au Parlement		
15/07/2008	Publication de l'acte final au Journal		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/0139(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Décision
	Abrogation Décision 2000/24/EC <a href="#">1999/0080(CNS)</a> Abrogation Décision 2000/688/EC <a href="#">2000/0122(CNS)</a> Abrogation Décision 2000/788/EC <a href="#">2000/0197(CNS)</a> Abrogation Décision 2001/778/EC <a href="#">2001/0143(CNS)</a> Abrogation Décision 2005/47/EC <a href="#">2003/0232(CNS)</a> Abrogation Décision 2006/174/EC <a href="#">2005/0195(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 181A
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/39463

Portail de documentation					
Document de base législatif		<a href="#">COM(2006)0419</a>	26/07/2006	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0040/2007</a>	02/03/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0249/2007</a>	19/06/2007	EP	Résumé

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

Acte final
<a href="#">Décision 2008/580</a> <a href="#">JO L 186 15.07.2008, p. 0030</a> Résumé

## Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie de la Communauté. Codification

OBJECTIF: codification de la législation relative à la garantie communautaire à la BEI en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés dans des pays tiers.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 24/2000/CE du Conseil du 22 décembre 1999 accordant une garantie de la Communauté à la BEI en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté.

Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud:

## garantie de la Communauté. Codification

---

La commission a adopté le rapport de Diana WALLIS (ALDE, UK) approuvant sans amendement - dans le cadre de la procédure de consultation - la proposition de décision accordant une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté (Europe centrale et orientale, pays méditerranéens, Amérique latine et Asie, République d'Afrique du Sud) (version codifiée).

## Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie de la Communauté. Codification

---

En adoptant le rapport de Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle, la proposition de la Commission visant à codifier la décision du Conseil accordant une garantie de la Communauté à la BEI en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté.

## Prêts BEI aux PECO, Balkans, pays méditerranéens, Amérique latine, Asie et Afrique du Sud: garantie de la Communauté. Codification

---

OBJECTIF: codification de la législation relative à la garantie communautaire à la BEI en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés dans des pays tiers.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil 2008/580/CE accordant une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté (pays voisins du Sud-Est, pays méditerranéens, Amérique latine et Asie, République d'Afrique du Sud).

CONTENU : le Conseil a adopté une version codifiée de la décision 2002/24/CE accordant une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté. La nouvelle décision se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 04/08/2008.